

Une raison d'état en filigrane ?



Si la RFCB-KDBD n'a toujours pas communiqué pour confirmer ou infirmer officiellement la « suspicion » de cas de dopage récemment évoquée par un site flamand, le Vlaams Parlement, au sein de sa commission compétente, a abordé la thématique « doping en sport ailé » suite à une nouvelle intervention de la parlementaire Sabine Vermeulen...

Alors que le virus de la grippe aviaire de type H5N8, véhiculé par les oiseaux migratoires, circule dans les pays limitrophes à la Belgique au point de forcer l'AFSCA à imposer, ce jeudi 10 novembre, aux éleveurs professionnels de volailles le confinement de leurs animaux, tout un chacun, certes intéressé par la cause colombophile, est en droit de se demander si la raison d'Etat n'a pas élu présentement domicile dans la sphère colombophile belge. Aux dernières nouvelles, Halle n'est pas devenue la capitale d'un pays reconnu... mais par contre que signifie l'expression « *raison d'Etat* » ? Selon Wikipédia, « *la raison d'Etat s'avère au départ un principe, au concept philosophique caractérisé par un flou définitionnel, au nom duquel un Etat s'autorise à violer le droit au nom d'un critère supérieur. L'idée de raison d'Etat ne se limite pas à une simple théorie de l'Etat, doit être entendue comme une rationalisation à l'extrême de pratiques politiques et guerrières. Elle est ainsi une dérive de la théorie de la souveraineté de l'Etat, dans le sens où elle a souvent pour but d'assurer sa conservation et sa pérennité. La notion de raison d'Etat suscite des interrogations diverses...* ». Cette précitée notion de raison d'Etat a-t-elle un quelconque rapport, de près ou de loin, avec les rumeurs virales circulant depuis quelques semaines à propos de la récente suspicion de cas dopage toujours non confirmée par la fédération ?

Sans aucune prétention scientifique ou autre, « *Coulon Futé* » a tenté de cerner différentes facettes de cette problématique. Il a essayé de resituer différents événements qui, au fil des dernières saisons, ont contribué, de manière directe ou indirecte, à l'avènement des compréhensibles discussions actuelles, témoins d'une réelle inquiétude de la gent ailée, délibérée ou non, feinte ou non...

Un éclairage par la mémoire !



L'actuelle complexité du dossier dopage remonte en quelque sorte, et ce de manière fortuite ou non, à l'avènement de la présente législation colombophile en cours. Lors d'une assemblée nationale de fin octobre 2013, les plus hautes instances ont déclaré, à des fins louables, vouloir éradiquer coûte que coûte l'illicite dans le sport ailé. Une attitude noble et chevaleresque de leur part qui mettait la barre éthique à un très haut niveau... sans pour autant disposer d'un arsenal très pointu pour répondre à des aspirations que n'aurait pas dédaigné un certain Don Quichotte. ..

Dès lors, l'indispensable actualisation du règlement doping amenait son lot de prises de position de tout genre. La Sixième Réforme de l'Etat n'y était pas étrangère en ce sens qu'étaient entendues de part et d'autre de la frontière linguistique des interprétations différentes de la législation suite à la régionalisation de certaines compétences portant sur le sport ailé. Après moult palabres, empoignades verbales, rebondissements théâtraux, argumentations déployées, « *guerres larvées* » entre le Nord et le Sud du pays menées à différents niveaux ... une réglementation annoncée plus répressive, pour le bien de la colombophilie, a vu le jour avec la contribution « *éclairée* » de scientifiques sollicités, censés apporter leurs connaissances, leurs expériences pour tenter d'atteindre l'objectif de « *propreté ailée* » initialement déclaré. Par la même occasion, une procédure était laborieusement mise au point pour éviter tout vice de forme, de procédure afin de minimiser les recours à la justice qui sont loin de constituer des plaidoyers en faveur de la pratique ailée ([voir RFCB-KDBD. Règlement doping : http://www.kbdb.be/images/reglement_Doping_FR.pdf](#)). L'arsenal pensé et mis en place servait pour ainsi dire de « *havre de paix* » dans la période de transition imposée car la Région wallonne était affairée à définir, de manière légale, « *sa* » propre politique ailée. Cet arsenal avait été présenté avec un certain cérémonial lors d'une conférence de presse. Quelques mois plus tard, les critères répressifs et le laboratoire désigné, coulés dans des textes non législatifs, parvenaient difficilement à préserver le consensus établi au moment où tombaient des premiers cas de suspicion de doping débouchant plus tard sur autant d'actions en justice civile.

Un très lourd filet cette fois ?

Après une saison qualifiable de transition, allant de pair avec une nécessaire et indispensable recherche de « *normes tolérables* », un site flamand, dirigé par un homme de sciences non incorporé dans la procédure RFCB-KDBD mise en place pour lutter contre l'illicite ailé, annonçait une série de contrôles positifs, certains concernant d'importants acteurs « *vivant* » de la colombophilie. La fédération, à cette époque, se « *mêlait les pinceaux* » suite à la malencontreuse publication d'une liste de contrôles reconnus négatifs, rapidement retirée pour cause d'erreur administrative commise ([voir annexe 1](#)).

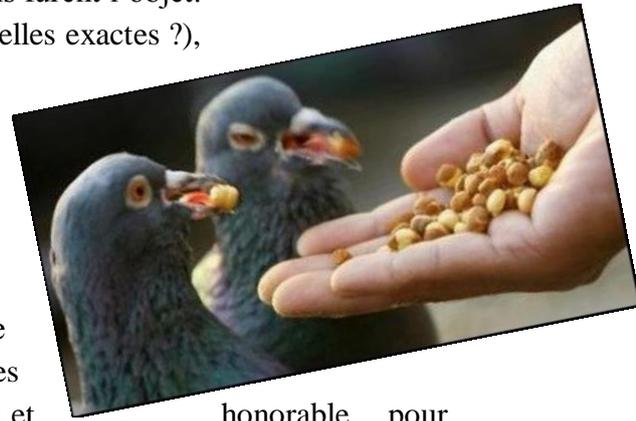
Au sortir de ces « *événements* », la **première réflexion** esquissée par tout quidam débouchait sur de la suspicion envers les vainqueurs nationaux ou quelques colonies provinciales flamandes performantes, les seules à avoir été soumises à des contrôles en cette période de transition décrétée suite, répétons-le, à la mise en pratique de la Réforme de l'Etat.

La **deuxième pensée** faisait s'interroger ce même quidam sur la manière dont le site avait pris connaissance de la nouvelle qui secouait sans vergogne le milieu ailé. Une source, tenue en principe par le secret professionnel et par la discrétion totale réclamée par la procédure RFCB-KDBD ([voir annexe 2](#)), avait-elle connu un moment de faiblesse, d'égarement ou avait-elle tout simplement fait preuve d'imprudence ?

Une **troisième réflexion** confortait encore dans l'esprit du quidam précité des suspicions s'enracinant davantage au fil du temps car les sites et journaux spécialisés concurrents de l'auteur du scoop restaient paradoxalement silencieux, ne pipaient mot. De son côté, le silence fédéral perdurait, rendait logique l'implication plausible de lobbyistes reconnus dans la suspicion en cours.

Des rumeurs rapportaient ensuite que des amateurs avaient déclaré à leur entourage avoir reçu un avis positif émanant de la RFCB suite au contrôle dont ils furent l'objet.

Sur les réseaux sociaux, des précisions en tout genre (sont-elles exactes ?), des pistes éventuelles relativement précises (sont-elles fondées ou explorées ?) circulaient, menaient au paroxysme, instaurent le doute en laissant entrevoir d'hypothétiques recherches de disculpation possible. Le jour de l'Armistice (un symbole ?), une lettre d'une firme apparemment mise en cause selon les rumeurs tentait sur le site flamand de la première heure d'apporter un éclairage sur des faits délictueux apparemment constatés lors des analyses. De quoi préparer une sortie acceptable, sans frais et



honorable pour les colonies concernées dont les coordonnées ne sont toujours pas officiellement connues ? A la remise de Pau, la palme internationale n'a pas été remise pour cas de dopage positif constaté, elle le sera par contre l'an prochain au terme de la procédure en cours. De leur côté, les championnats nationaux 2016, devenus définitifs, reprennent toujours des vainqueurs nationaux sur qui la rumeur fait planer un certain doute...

Durant tout ce regrettable feuilleton dont on n'entrevoit pas la fin et qui, de toute évidence, dessert la cause ailée en ternissant son image de marque, la fédération a privilégié le silence. Elle persiste dans cette attitude à l'heure actuelle. Par obligation ? Par crainte de compromettre la procédure ? Le non-dit est le terreau par excellence menant à l'incompréhension, à la discrimination en tout genre, à la rupture, au pourrissement d'une situation même si un proverbe japonais certifie que « *les mots qu'on n'a pas prononcés sont les fleurs du silence* ». Un dicton auquel il convient de rétorquer une pensée, celle de Françoise Dolto, pédiatre et psychanalyste française, qui stipule « *on traumatise par le silence, on traumatise par le non-dit beaucoup plus que par le dit.* ».

Enfin une évocation officielle...

Ce mercredi 9 novembre, la Commission pour l'Environnement, la Nature, la Planification, l'Energie et le Bien-être animal du Vlaams Parlement apportait une **première certitude officielle** suite à l'intervention de la députée **Sabine Vermeulen** ([voir par ailleurs la rubrique Potins de « Coulon Futé »](#) : « [Un vu de Flandre... par la députée Sabine Vermeulen](#) » d'octobre 2015) dont les propos ([voir texte original en annexe 3](#)) étaient des plus explicites et directs à l'entame de son intervention.



« *Cette année neuf colombophiles, lança-t-elle d'entrée de jeu, ont été pris pour dopage par le laboratoire sud-africain. L'échantillon A a été déclaré positif mais ils ont demandé une contre-analyse. Les colombophiles fondent désormais leurs espoirs sur le Comité Scientifique Consultatif (CSC) qui doit donner un avis sur leur sort, à la suite de quoi la RFCB prendra une décision.* »

Au sujet du CSC mentionné dans la procédure arrêtée par la RFCB-KDBD, l'oratrice a rappelé que « *Le CSC a été créé à la demande de l'association des vétérinaires ayant un intérêt particulier chez les pigeons. Ce comité doit, en cas de doute sur les cas positifs, donner son avis à la RFCB. Ce comité est composé de deux professeurs, deux vétérinaires,*

un représentant de la RFCB et un troisième professeur qui les aide à améliorer les méthodes d'analyse. »

Elle poursuit son intervention par « *La lutte contre le dopage chez les pigeons est depuis de nombreuses années un des points du Bien-être animal. Par conséquent, il existe un accord de coopération entre les services chargés de la protection des animaux et de la fédération colombophile. Après la Régionalisation, les instances se demandaient si le protocole devrait être révisé ou si une coopération interrégionale avec la RFCB était possible. Le protocole n'exclut pas que la RFCB puisse pour ses propres contrôles faire appel aux laboratoires de son choix. Le protocole mentionne toutefois que la liste des substances interdites soit communiquée à l'AFSCA, de façon à ce que des analyses supplémentaires puissent être effectuées dans des laboratoires agréés par le gouvernement. »*

La députée Sabine Vermeulen termina son intervention par une série de questions précises posées au Ministre. « *Par le passé, surenchérit-elle, il y a eu beaucoup de discussions à propos du fait que les seuils appliqués par le laboratoire sud-africain n'étaient pas connus. Le CSC serait au courant de ces seuils, mais ne veut pas les communiquer pour éviter que les colombophiles ne tentent de se rapprocher de ces seuils. Le service du Bien-être animal et / ou le Ministre ont-ils pu consulter les seuils ? Y a-t-il de grandes différences avec les seuils appliqués par les laboratoires belges ? Dans l'intervalle, y a-t-il des discussions concernant une éventuelle révision du protocole avec la RFCB concernant la lutte contre le dopage ? La légitimité des inspecteurs de la RFCB a-t-elle déjà été examinée ? Y a-t-il un plan à ce sujet ? Comment évaluez-vous le fonctionnement du CSC ? De quels pouvoirs dispose-t-il ? Peut-il être sanctionné ? Quelles sont les conséquences possibles pour les colombophiles qui sont pris pour dopage ? Comment le service Bien-être animal est-il impliqué ? »*

... assortie d'une réponse ministérielle régionale...

Le Ministre **Ben Weyts** répondit aux différentes questions tout en maintenant à la fin de son intervention une pression maximale sur les instances fédérales. « *Le Comité Scientifique*



Consultatif, dit-il, a été créé en réponse aux critiques sur l'approche peu scientifique de la question du dopage par la Fédération. J'ai convoqué plusieurs des personnes ayant émis des critiques ainsi que des représentants de la Fédération lors d'une réunion à mon cabinet. Nous avons discuté de ce qu'il fallait faire, de ce que nous pouvions faire et de qu'elle était la réponse de la Fédération. Cette consultation a abouti à la création du CSC. Au sein de ce comité, il y a des personnes qui ont émis des critiques sur la politique anti-dopage de la Fédération. Les membres du comité ont aussi les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires pour juger professionnellement. Donc, je crois qu'ils disposent de l'objectivité nécessaire. En outre, fin novembre, doit se tenir en mon cabinet une consultation avec le CSC et mon cabinet pour examiner comment nous pouvons encore améliorer son fonctionnement. Le CSC a à ma connaissance un simple rôle consultatif et aucun rôle punitif. La RFCB organise la lutte contre le dopage. Le règlement intérieur prévoit des sanctions graves. La question est de savoir si le règlement est appliqué convenablement en cas de violation des règles antidopage. Le service Bien-être animal n'y participe pas.

Cependant, comme les années précédentes, la liste des inspecteurs "dopage" approuvés par la RFCB est transmise au service Bien-être animal. La création du CSC est un pas dans la bonne direction. Nous allons continuer à suivre de très près, étant donné les contacts et les consultations que nous avons organisées. J'attends pour le moment d'autres mesures. Cela dépend des consultations et des développements dans ce domaine. »

... et d'un commentaire final de la députée

Après avoir remercié le Ministre, la députée repartit de plus belle. « Je pense, insista-t-elle, qu'il est très bon que le CSC ait été créé, mais le CSC est dans une position très délicate pour émettre un avis sur ces neuf cas de dopage. On a trouvé de la morphine et de l'atropine, des substances qui sont susceptibles de se trouver également dans l'alimentation des pigeons dans la nature. Par conséquent, il est très difficile pour le CSC de donner un avis. Les avocats qui sont impliqués dans le sport colombophile ont en tout cas beaucoup de travail en ce moment pour s'armer sur le plan juridique. »

Sabine Vermeulen prit le temps d'étayer son analyse. « *La composition du CSC*, ajouta-t-elle, *me donne un peu l'assurance que les avis peuvent être donnés de manière objective et correcte. Nous devons également veiller à ce que le CSC ne puisse formuler que des avis. Dans les règlements antidopage de la RFCB, à l'article 10, il est indiqué que les avis scientifiques émis par le CSC ne sont en aucun cas contraignants pour le Conseil d'Administration de la Fédération. C'était également le cas dans le passé. J'espère que la RFCB tiendra compte de l'avis des experts et que les cas de dopage ne seront pas jugés arbitrairement par certains membres du Conseil d'Administration n'ayant que de très vagues connaissances sur le sujet.* »

La députée clôtura son intervention en se montrant ravie du fait que le Ministre Ben Weyts tiendra, à la fin du mois de novembre, une réunion avec le CSC et la RFCB, parce qu'elle pense que les cas de dopage doivent être examinés au plus vite.

Un dénouement rapide en perspective ?

Quand prendra donc fin ce contexte délictueux inhérent à la fraude décelée ? Le terme suspicion est désormais remisé suite à la reconnaissance officielle du délit par des autorités en exercice, non celles que le simple amateur attendait à vrai dire. Ce dernier s'interroge toujours, à juste titre, pour savoir dans quelle pièce il sera amené à jouer dès mars prochain : un vaudeville, une tragédie, une mascarade... ?

Pour la députée Sabine Vermeulen, il y a urgence en ce sens que les cas de dopage doivent être examinés au plus vite. Mais peut-on réellement avancer une deadline ? Cela risque d'être laborieux. En effet, il serait de mauvais goût de ternir l'image du sport ailé belge à quelques jours des festivités olympiques. Sont en jeu d'importants intérêts financiers dont peut-être des sponsorings suite aux noms de colonies qui ont circulé sous le manteau... (« **Coulon Futé** » : *La situation s'avèrerait-elle un*

imbroglio suite aux propos de la députée Sabine Vermeulen. Le CSC, composé pour rappel d'éminences scientifiques, mandaté pour conseiller le Conseil d'Administration et de Gestion National (CAGN), éprouve, selon la députée, des difficultés à émettre un avis. Souhaiterait-il peut-être ne pas rendre position car, en étoffant la liste de produits illicites, Dame Nature se rappellerait-elle à leur bon souvenir ? Dernier maillon de la



chaîne décisionnelle selon la procédure établie, le CAGN, orphelin d'avis scientifique, pourrait de son côté, au terme de la réflexion menée au sein de la rédaction, décider... de ne pas décider, ce qui arrangerait certainement les colonies prises en défaut et d'autres intérêts... évidemment et non des moindres. L'underground dans toute sa splendeur !)

Annexe 1

Liste des analyses négatives de dopage 2016

Communication RFCB

Une erreur administrative s'est glissée dans "la liste des analyses négatives de dopage 2016".

C'est pourquoi la liste est retirée à ce jour et sera publiée, à nouveau, lorsqu'elle sera correcte.

Sous toute réserve et sans reconnaissance préjudiciable.

Source : http://www.kbdb.be/images/Actueel/2016/september/Lijst_negatieve_dopinganalyses_mededeling_fr.pdf

Annexe 2

RFCB-KDBD. Règlement dopage.

Article 7 : *« Le résultat de l'analyse du laboratoire est adressé confidentiellement au responsable du dopage de la RFCB.*

La RFCB en informe le propriétaire ou son préposé. En cas de résultat positif, l'envoi se fera par lettre recommandée. »

Source : http://www.kbdb.be/images/reglement_Doping_FR.pdf

Annexe 3

Sabine Vermeulen (N-VA)

Voorzitter, minister, collega's, dit jaar zijn negen duivenmelkers betrappt op doping door het labo in Zuid-Afrika. Ze leverden een positief A-staal aan, maar vroegen een tegenanalyse. De duivenmelkers stellen nu hun hoop op de Wetenschappelijke Adviescommissie (WAC) die uiteindelijk over hun lot zal moeten adviseren waarna de Koninklijke Belgische Duivenliefhebbersbond (KBDB) een beslissing zal nemen.

– *Tinne Rombouts treedt als voorzitter op.*

Sabine Vermeulen (N-VA)

De Wetenschappelijke Adviescommissie (WAC) is in het leven geroepen op vraag van de feitelijke vereniging van dierenartsen, met bijzondere interesse in duiven. Deze commissie dient in geval van twijfel bij positieve gevallen een advies te geven aan de Koninklijke Belgische Duivenliefhebbersbond (KBDB). Deze commissie bestaat uit twee professoren, twee dierenartsen, een mandataris van de KBDB en nog een derde professor die de analysetechnieken mee helpt verbeteren.

De dopingbestrijding bij duiven is al vele jaren geregeld op dierenwelzijnsvlak. Daarom bestaat er een samenwerkingsakkoord tussen de diensten bevoegd voor dierenwelzijn en de KBDB. Na de regionalisering van het beleidsdomein stelde men zich de vraag of het protocol herzien moest worden, dan wel of een interregionale samenwerking met de KBDB mogelijk was.

Het protocol sluit echter niet uit dat de KBDB voor haar eigen controles een beroep mag doen op laboratoria naar eigen keuze. Afspraak is wel dat een eventuele vaststelling van verboden middelen gesignaleerd wordt aan het Federaal Agentschap voor de Veiligheid van de Voedselketen, opdat een bijkomende controle en analyse in door de overheid erkende laboratoria kan worden verricht.

Minister, in het verleden is er al heel wat discussie geweest over het niet communiceren van de drempelwaardes van het Zuid-Afrikaans lab. De WAC zou op de hoogte zijn van die drempelwaardes, maar geeft die niet vrij zodat liefhebbers niet op zoek zouden gaan naar de grens van het toegelatene. Heeft de dienst Dierenwelzijn en/of de minister de drempelwaardes kunnen inkijken? Zijn er grote verschillen met de drempelwaardes van Belgische labo's?

Is er ondertussen al een overleg geweest over een mogelijke herziening van het protocol met de KBDB aangaande dopingbestrijding?

Werd de legitimatie van de controleurs van de KBDB reeds onder de loep genomen? Zijn hier plannen voor?

Hoe evalueert u de werking van de WAC? Welke bevoegdheden heeft de WAC juist? Kan zij ook sanctioneren?

Wat zijn de mogelijke gevolgen voor duivenmelkers die betrappt worden op doping? Op welke manier is de dienst Dierenwelzijn hierbij betrokken?

De voorzitter

Minister Weyts heeft het woord.

Minister Ben Weyts

Collega's, de Wetenschappelijke Adviescommissie is opgericht naar aanleiding van kritieken op de onwetenschappelijke benadering door de KBDB van de dopingproblematiek. Ik heb verschillende van die critici bijeengebracht op een vergadering op mijn kabinet, samen met de KBDB. Er werd gepraat over wat er aan de orde is, wat we kunnen doen en wat de repliek is van de bond.

Dit overleg heeft geleid tot de oprichting van de WAC. In de WAC zijn ook verschillende personen die zich tijdens het overleg kritisch hebben uitgelaten, vertegenwoordigd. Zij hebben ook de nodige wetenschappelijke kennis en expertise om vakkundig te oordelen. Ik heb dus wel vertrouwen in de nodige objectiviteit. Eind november vindt trouwens een overleg plaats tussen de WAC en mijn kabinet om na te gaan hoe we een en ander kunnen stroomlijnen en kunnen stimuleren.

Annexe 3 (suite)

De WAC heeft bij mijn weten louter een adviserende functie en geen repressieve of sanctionerende rol. De KBDB organiseert zelf de dopingbestrijding. Het intern reglement voorziet in serieuze straffen. De vraag is of die vakkundig worden toegepast bij overtreding van het dopingreglement.

De dienst Dierenwelzijn is hier niet bij betrokken. Wel is, zoals voorgaande jaren, de lijst van dopingcontroleurs door de KBDB voorgelegd aan de dienst Dierenwelzijn. De oprichting van de WAC is een stap in de goede richting. We gaan dat verder van zeer nabij opvolgen, gelet op de contacten en het overleg dat we georganiseerd hebben. Ik wacht voorlopig dan ook verdere maatregelen af. Dat is afhankelijk van het overleg en de evolutie ter zake.

De voorzitter

Mevrouw Vermeulen heeft het woord.

Sabine Vermeulen (N-VA)

Minister, dank u voor het antwoord. Ik vind het ook zeer goed dat de WAC in het leven geroepen is, maar de WAC staat voor een zeer moeilijk advies in verband met deze negen dopingzondaars. Onder meer de stoffen morfine en atropine zijn gevonden, die ook in het natuurlijke voedsel van de duiven kunnen zitten. Daarom is het voor de WAC zeer moeilijk om een advies te formuleren. De advocaten die bezig zijn met de duivensport, hebben alleszins een zeer drukke agenda op dit moment om zich te wapenen op juridisch vlak.

De samenstelling van de WAC geeft mij enigszins de geruststelling dat er op een objectieve en correcte manier kan worden geadviseerd. Ook moeten we ervoor opletten dat de WAC enkel maar een advies kan formuleren. In het dopingreglement van de KBDB, artikel 10, staat immers letterlijk dat de wetenschappelijke evaluatie van de WAC het nationale bestuur van de KBDB niet bindt. Dat was in het verleden ook het geval. Ik hoop alvast dat de KBDB het advies van de experts ter harte zal nemen en de mogelijke dopingzondaars niet zullen worden beoordeeld door de willekeur van bepaalde bestuursleden met zeer weinig kennis van zaken.

Minister, het stelt me ook tevreden dat u eind november een overleg hebt met de WAC en de KBDB, want ik denk dat de negen dopingzondaars vandaag moeten verschijnen.

De voorzitter

De vraag om uitleg is afgehandeld.

Source : <https://www.vlaamsparlement.be/commissies/commissievergaderingen/1091372/verslag/1092554>

